

2015-27

LES NOUVEAUX RAPPORTS INDUSTRIE/ SERVICES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Sous l'impulsion de la révolution numérique, l'imbrication de l'industrie et des services, qui abolit déjà les frontières entre les deux secteurs, reconfigure l'ensemble du tissu économique bien qu'elle se heurte à la conception verticale des filières.

Aujourd'hui, de plus en plus de services sont associés aux produits manufacturiers et le concept de « solutions » s'impose dans tous les domaines. Les paradigmes du système productif s'en trouvent inversés. Les facilités offertes par le numérique donnent au client un rôle inédit. Il n'est plus un simple consommateur, mais il entre dans l'usine et devient prescripteur. On passe de la production de masse à la production individualisée de masse.

Le numérique transforme ainsi profondément l'emploi et le travail, son organisation, ses qualifications.

Il pose de redoutables défis aux entreprises en transformant radicalement tous les secteurs de l'économie et en imposant de profondes mutations sur leur fonctionnement même. La mondialisation s'accélère et des acteurs comme les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) déclinent, à l'échelle internationale, de nouveaux modèles économiques qui viennent percuter les règles de la concurrence libre et non faussée et les professions réglementées.

Pour faire face à ces mutations, dont la rapidité dépasse celle de toutes les révolutions industrielles historiques, la France possède des atouts

Elle se place parmi les premiers pays pour la création de start-up innovantes, mais elles restent fragiles face aux grands groupes et peinent à atteindre une taille critique qui leur permettrait d'exprimer toute leur créativité et venir enrichir le parc des entreprises, voire des ETI dont le nombre stagne,

et devenir elles mêmes créatrice de biens, de modèles industriels inédits.

En effet, de nouvelles aspirations sociétales s'implantent dans la société, telles que la nécessité d'une gestion de la raréfaction des ressources naturelles ou le défi climatique. Elles traduisent un besoin « produire et consommer autrement » qui stimule la montée en puissance de l'économie circulaire et la consommation collaborative. Il convient, désormais, de faire apparaître de nouvelles logiques de compétitivité n'opposant pas l'industrie et les services, harmonisant les relations entre donneurs d'ordre et entreprises soustraitantes et articulant progrès technologiques, économique et social. Le chantier de la formation tout au long de la vie, de l'élévation des qualifications, est largement ouvert.

La réussite de l'usine du futur, dans ses trois dimensions économique, sociale et sociétale, requiert, pour tous les acteurs, de penser de nouvelles relations sociales et, de la part de l'Etat, la mise en œuvre d'une véritable

stratégie qui devrait se décliner aussi aux niveaux local, régional et européen.

Pour le CESE, il s'agit de ré-industrialiser la France, car il ne peut y avoir de développement sans industrie, sur ces nouvelles bases. Cette préoccupation majeure doit mobiliser les responsables politiques, économiques et sociaux du pays.



Marie-José Kotlicki

est inspecteur principal des impôts et secrétaire générale UGICT CGT.

Elle siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente le groupe de la CGT.

Contact :

marie-jose.kotlicki@lecese.fr
01-44-43-60-37

➤ **Transformer les logiques managériales**

- Fonder la GPEC sur l'élévation générale des qualifications.
- Repenser l'évaluation à partir des collectifs de travail.
- Prendre en compte le travail à distance et les plateformes d'échanges.
- Déterminer un droit à la déconnexion numérique pour les salariés.
- Définir un droit de l'entreprise reconnaissant sa mission de création collective.

➤ **Articuler la politique des territoires et l'industrie**

- Croiser les structures verticales et horizontales des filières et des projets pilotes territoriaux entre recherche privée et publique.
- Résorber les « zones blanches » téléphoniques et déployer le très haut débit.

➤ **Développer la formation**

- Systématiser la découverte de l'informatique et des outils numériques dès l'école primaire pour tous (filles et garçons).
- Doter l'Éducation nationale de parcs informatiques adaptés et veiller à la formation aux nouveaux métiers du numérique.
- Vivifier les GPEC territoriales et encourager la coopération grandes entreprises/PME pour l'apprentissage et l'alternance.
- Mobiliser les observatoires de branches, les OPCA et le FPSPP sur la transition numérique.
- Encourager les initiatives d'enseignements alternatifs, aider à en faire des formations diplômantes.

➤ **Faire croître les PME et les start-ups**

- Renforcer l'évaluation de la mise en œuvre de la loi (délais de paiement, légalité des contrats) et les outils pour la faire respecter (DGCCRF).
- Promouvoir, dans les accords RSE, les engagements de l'employeur vis-à-vis de ses sous-traitants.
- Envisager un élargissement des acteurs habilités à saisir le médiateur inter-entreprises et de l'innovation, y compris les représentants des salariés.
- Faire ressortir les bonnes pratiques des pôles de compétitivité en matière de propriété intellectuelle.
- Publier les résultats de la médiation en termes d'emploi et de sécurisation des partenariats.
- Favoriser l'orientation du capital investissement vers les PME-TPE.
- Etendre les réductions fiscales aux TPE qui investissent en numéraire dans d'autres sociétés.
- Mettre l'expertise des DIRECCTE au service du partage des risques dans la sous-traitance. L'État devrait être exemplaire dans ses marchés publics.
- Créer un capital-risque porté par plusieurs entreprises pour l'investissement des start-ups ainsi que la création d'une plateforme collaborative.
- Soutenir plus souvent en fonds propres, via la BPI, la croissance des start-ups.

➤ **Réglementer face aux risques de dumping**

- Assurer la contribution fiscale des plateformes numériques.
- Soumettre les opérateurs low cost aux mêmes lois que l'ensemble des entreprises de leurs secteurs. Prévoir la déclaration de tous les revenus.
- Renforcer les obligations des acteurs du numérique en matière de protection de la vie privée et de droit à l'oubli.

➤ **Encourager les nouveaux modes de production et de consommation**

- Définir par secteur une évaluation de la qualité des produits, de leurs coûts d'usage et de l'information des consommateurs.
- Etendre la garantie sur les produits et introduire une garantie de continuité de service.
- Permettre l'adoption de nouveaux modes de consommation par les populations à faible revenu par des transferts spécifiques.
- Encourager l'éco-conception des objets et le développement d'un secteur de l'allongement de la durée de vie des objets.

➤ **Définir de nouvelles relations sociales**

- Réunir les partenaires sociaux afin que la révolution numérique constitue un progrès pour tous. Lancer une négociation sur le nomadisme des travailleurs.
- Mettre en place un statut pour les contributeurs indépendants permettant leur accès à une protection sociale.

➤ **Relancer le rôle de l'État**

- Réunir une grande Conférence sur l'industrie et le numérique.
- Intensifier l'enseignement scientifique et technologique et la recherche.
- Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la fonctionnalité.
- Impulser une réflexion sur l'utilisation d'une partie des gains de productivité issus du numérique en faveur de la formation et des GPEC territoriales.